

## **Déclaration commune du CJB et du CAF concernant le CREA**

Réunis en séance plénière commune ordinaire le 1er septembre 2010 à La Neuveville, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) ont réagi avec indignation à la décision du Conseil-exécutif de mettre fin au projet de Centre interjurassien d'expression des arts de la scène (CREA).

Le sérieux de ce projet a été validé par les travaux d'une commission d'experts mise sur pied par le canton de Berne et la République et canton du Jura. Un premier rapport a été préavisé favorablement par le CJB et le CAF. Le CJB demandait alors, dans le but de donner de meilleures chances au projet et d'intéresser les milieux culturels biennois et les communes du Jura bernois, une étude de faisabilité du CREA sur deux sites, ce qui aurait permis de mobiliser des fonds plus importants.

Le résultat positif de cette analyse des deux sites, qui respectait le mandat initial donné aux experts par les cantons, a conduit le CJB à approuver ce rapport complémentaire à la quasi-unanimité. Le CAF manifestait également son soutien.

Toutefois, l'aval du CJB était accompagné de trois propositions constructives pour la suite des travaux :

- a) une étude financière complète pour les investissements et le fonctionnement, qui aurait conduit objectivement à fixer des limites financières réalistes et acceptables.
- b) le lancement d'une programmation "zéro", qui aurait permis de trouver des règles de fonctionnement entre les lieux d'actions du CREA, Bienne compris.
- c) le lancement d'un concours architectural sur les 2 sites, dont le programme tiendrait compte des remarques émises par les milieux culturels et des contraintes nécessaires de redimensionnement.

Dans sa prise de position, le CAF se déclarait lui aussi favorable à l'idée d'un CREA, à condition qu'il prenne en compte la scène théâtrale francophone de Bienne, notamment en envisageant des collaborations entre le CREA et la Fondation des spectacles français.

Ces propositions réalistes auraient permis de poursuivre la recherche de solutions tenant compte des difficultés financières actuelles.

A aucun moment le Conseil-exécutif, sa Délégation aux affaires jurassiennes (qui a rencontré le CJB une semaine avant la décision) ni la Direction de l'instruction publique n'ont proposé de dialoguer avec le CJB et le CAF de leurs propositions, qui sont restées lettres mortes. La décision finale a été prise sans concertation et détruit un processus fécond, ancré dans la tradition culturelle jurassienne et biennoise, mûrement réfléchi, propre au développement et à l'ouverture des activités des arts de la scène en faveur des publics et des créateurs du Jura bernois, de Bienne et du reste de la Suisse romande.

Le CJB et le CAF expriment leur très grande déception. Ils n'ont pas été traités en partenaires par le Conseil-exécutif, ce qui est contraire aux déclarations récurrentes de ses

membres qui se plaisent à faire état d'un partenariat entre le gouvernement bernois et les représentants politiques de la minorité francophone.

Le CJB et le CAF demandent au Conseil-exécutif de reconsidérer sa décision sur la base de leurs propositions et à reprendre le dialogue en vue d'améliorer la participation des conseils à la politique culturelle dans la partie francophone du canton.

*Déclaration adoptée à l'unanimité des deux conseils, le 1<sup>er</sup> septembre 2010 à La Neuveville.*